

***POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE***

Pr Carpenteria metallica juge essentiel d’avoir un système d’organisation qui permet de contrôler ses processus, en s’engageant à établir un système de gestion de la qualité et de l’environnement, conformément aux règles UNI EN ISO 9001:2015 et 14001:2015, en visant à assurer l’amélioration continue des processus et des performances environnementales, ainsi que la satisfaction de toutes les parties concernées et les dispositions réglementaires en la matière, applicables à ses propres activités.

Conformément à ces engagements, PR vise à atteindre les objectifs suivants:

* Respecter la législation en vigueur en matière de ses impactes environnementaux significatifs
* Éliminer les risques pour la sécurité des personnes et la protection de l’environnement, par rapport aux connaissances acquises et, dans le cas où cela n’est pas possible, les réduire au minimum, en agissant éventuellement sur les causes qui les ont engendrés
* Adopter un plan pour la prévention et la gestion des situations d’urgence de nature environnementale
* Contrôler de manière continue le processus de production et surveiller les aspects/impactes environnementaux connexes.
* Sensibiliser les fournisseurs de biens et services aux contenus de la politique environnementale
* Communiquer de manière transparente ses performances environnementales pour obtenir et consolider la confiance à l’égard des activités et des produits/services fournis
* Rationaliser l’utilisation de ressources naturelles et énergetiques
* S’engager pour gérer les déchets de façon à privilégier, si possible, la récupération et le recyclage plutôt que le traitement.

La Direction définit également des objectifs spécifiques à court ou moyen terme qui sont communiqués et partagés à tous les niveaux de l’organisation en cours de révision de la Direction.

PR s’engage à fournir les ressources nécessaires, techniques, économiques et professionnelles, pour que les objectifs de la politique environnementale, définis dans le présent document, soient intégralement atteints.

Cette politique environnementale est diffusée à tous les niveaux et c’est le devoir de tous de coopérer activement, pour ce qui les concerne, à l’amélioration du Système de Management Environnemental.

PR garantit, au travers d’activités de contrôle successives, que cette politique soit comprise et mise en œuvre et que les objectifs déclarés soient réalisés.